

ATELIERS CITOYENS DEPARTEMENTAUX « BIEN VIEILLIR »

Maubeuge - Avesnois

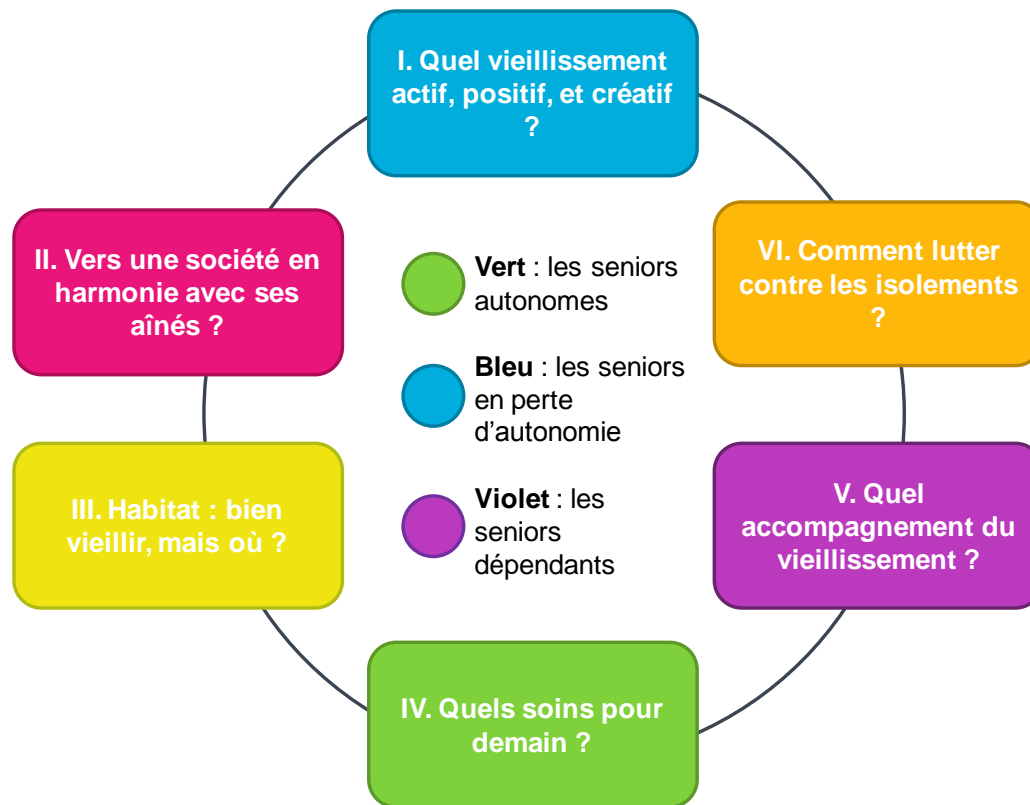
17 mai 2014

150 participants

Les mots du bien- vieillir : « Pour vous, bien vieillir c'est ... »:



I. LA PRIORISATION DES ENJEUX DU BIEN VIEILLIR



18 thématiques regroupées en 6 grands enjeux ont été identifiées sur la base de l'appel à contribution représentant:

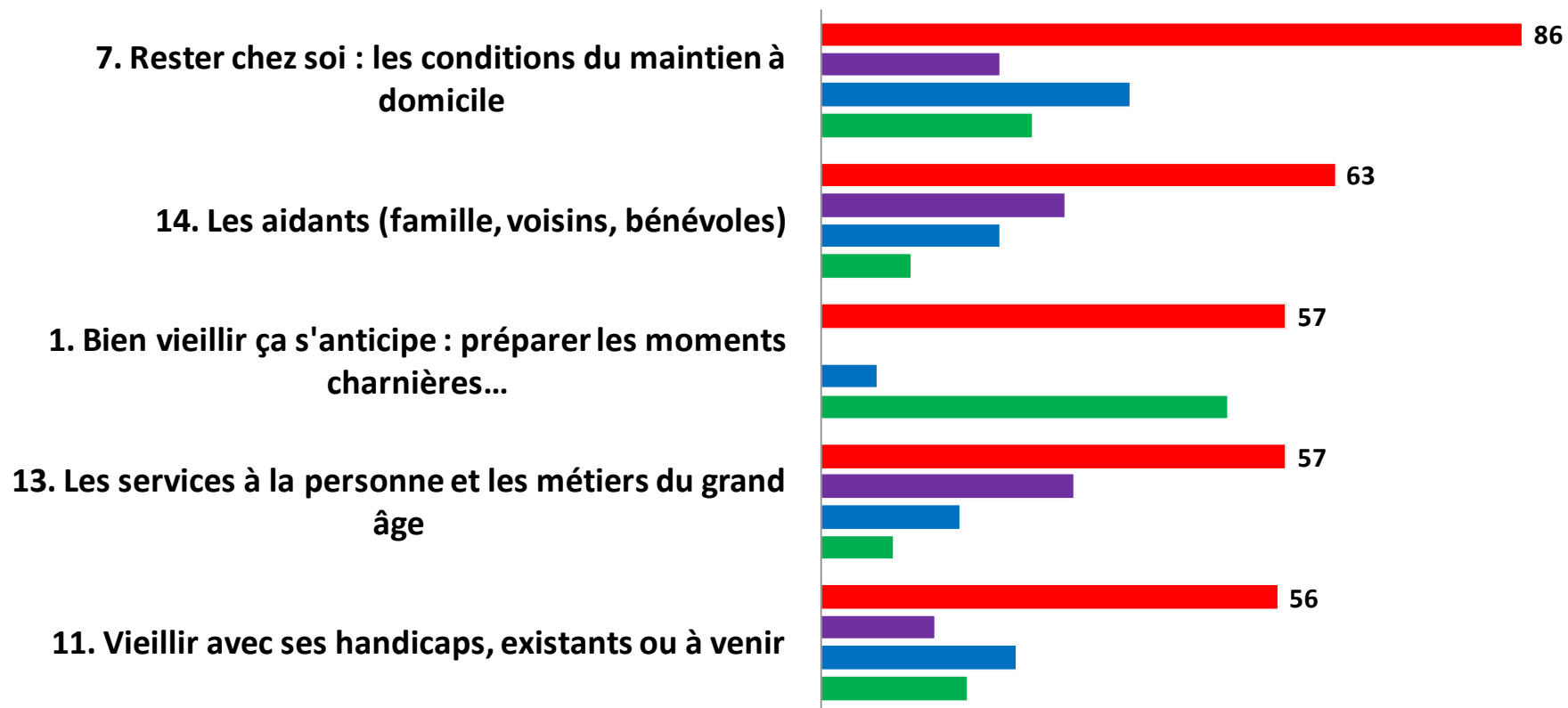
- 11 réunions : 330 acteurs issus de 245 structures
- 66 contributions sur *jeparticipe.lenord.fr*
- 62 commentaires sur Facebook
- 1060 questionnaires remplis
- 250 participants au forum de lancement

L'ensemble de ces contributions a également fait ressortir un élément majeur pour comprendre le bien vieillir : la question de l'autonomie, la pleine possession ou non de ses propres moyens, physiques ou mentaux est, quel que soit l'âge, un élément indispensable à prendre en compte.

Trois distinctions en termes de « public » concerné ont ainsi été créées afin de toucher au plus près les réalités du Bien vieillir : autonome, en perte d'autonomie ou dépendants, sont les termes qui résument ces situations, qui renvoient à des problématiques différentes et appellent des solutions adaptées.

RESULTATS DES VOTES DE PRIORISATION POUR LE BIEN VIEILLIR DANS L'AVESNOIS:
Zoom sur les 5 thèmes prioritaires en fonction des publics concernés (total : 767 votes)

■ TOTAL DES VOTES ■ SENIORS DEPENDANTS ■ SENIORS EN PERTE D'AUTONOMIE ■ SENIORS AUTONOMES



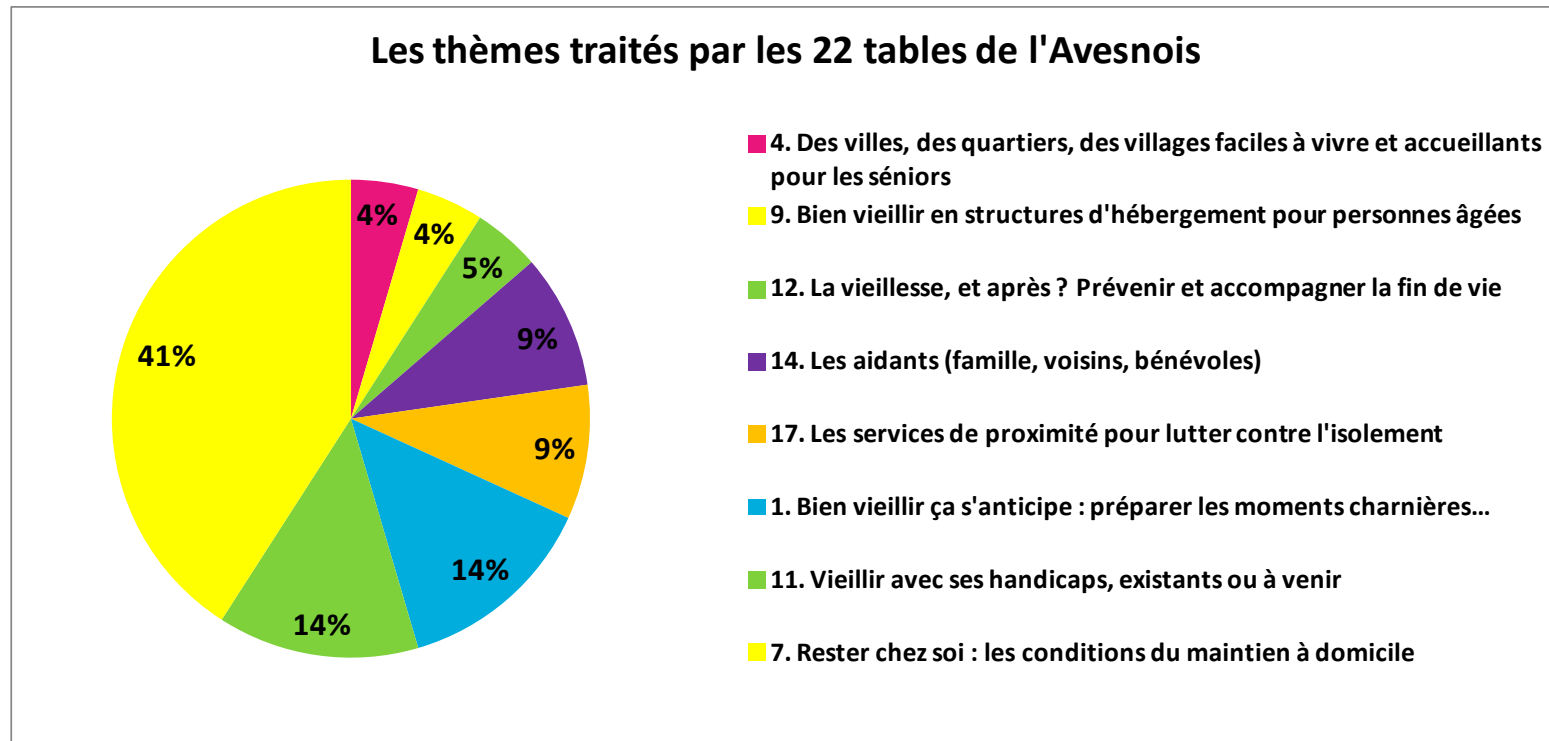
RESULTATS DES VOTES DE PRIORISATION POUR LE BIEN VIEILLIR DANS L'AVESNOIS

Ensemble des 18 thèmes (total : 767 votes)



II. LES THEMES TRAITES AUX TABLES

22 tables ont travaillé à Maubeuge, soit 150 participants.



A Maubeuge, 9 tables sur 22 soit 41% ont traité le thème n°7 « *Rester chez soi : les conditions du maintien à domicile* ».

Les couleurs correspondent à celles des six grands enjeux :

- **Bleu** : I. Quel vieillissement actif, positif et créatif ?
- **Magenta** : II. Vers une société en harmonie avec ses aînés ?
- **Jaune** : III. Habitat : bien vieillir, mais où ?
- **Vert** : IV. Quels soins pour demain ?
- **Violet** : V. Quel accompagnement du vieillissement ?
- **Orange** : VI. Comment lutter contre les isolements ?

III. LES PROPOSITIONS DES TABLES

A l'issue du vote de priorisation des thèmes et du choix de l'un d'eux par chaque table, il est proposé de réaliser un diagnostic sous forme de projection : « notre futur souhaitable sur ce thème » ; puis d'établir une liste de propositions concrètes issues de ce diagnostic. Ces propositions d'initiatives ou d'actions qu'il faudrait mettre en œuvre ont la possibilité d'être détaillées pour la ou les plus importantes selon le groupe.

A Maubeuge, les 22 tables ont complété 30 fiches proposition au total. Cependant, certaines tables ont pu développer jusqu'à 3 propositions tandis que d'autres n'en ont développées aucune pour privilégier l'échange sur le diagnostic de la situation actuelle.

Les propositions sont ici regroupées selon les 6 grands enjeux déterminés lors de l'appel à contribution. Il faut cependant garder à l'esprit une lecture transversale de ces propositions, qui bien souvent ne s'inscrivent pas dans un seul enjeu mais se répondent et se complètent.

1. Quel vieillissement actif, positif, et créatif ?

- **Aider au maintien d'activités après la retraite**

Afin de favoriser le maintien des activités après la retraite, gage d'une bonne santé, il est proposé que les collectivités renforcent l'information sur les activités à destination des séniors et de communiquer sur celles-ci notamment en valorisant la prévention santé, les expériences dans des médias régionaux, etc.

- **Bilan de compétence : "bien réussir sa retraite"**

Financé par les entreprises, les caisses de retraite ou encore les mutuelles, mis en place par les CLIC sur les territoires, ce « bilan de compétences » permettrait de préparer la retraite des actifs afin d'éviter une rupture entre le monde du travail et l'inactivité.

- **Devenir âgé, ça s'apprend**

Si une citoyenneté active doit être cultivée dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, il est nécessaire également de prendre conscience et d'éduquer au passage à la retraite et à la tranche de vie après 60 ans par le biais de l'Education Nationale, d'associations ou de bénévoles.

2. Vers une société en harmonie avec ses aînés ?

- **Sensibiliser les jeunes générations au vivre ensemble**

Par le constat d'un désintérêt des plus jeunes envers les plus âgés, l'actuelle réforme des rythmes scolaires peut libérer du temps périscolaire pour la transmission de valeurs liées au respect et l'attention envers autrui, pour sensibiliser les jeunes aux personnes fragilisées. Des responsables associatifs, des enseignants et des professionnels du secteur social sont intéressés à pouvoir porter ces projets intergénérationnels, permettant d'assurer une transmission entre les générations. Il faut cependant prendre en compte la nécessaire formation des intervenants.

- **L'intergénération active**

Afin de favoriser les liens intergénérationnels, l'aide aux démarches quotidiennes et l'apprentissage du numérique par les personnes âgées, les CIAS (Centres intercommunaux d'action sociale) et CCAS peuvent réaliser un maillage territorial permettant de mettre en relation des jeunes avec des personnes âgées en s'appuyant sur les structures existantes (médiathèques, salles d'e-communication).

- **Développer des initiatives et des projets associatifs en direction des personnes âgées**

Créer une enveloppe territoriale financée par le Conseil général ou par l'intercommunalité selon l'échelle d'intervention afin de permettre la réalisation de projets favorisant la lutte contre l'isolement, le rapprochement entre les générations, l'accès à la culture et aux droits, etc.

- **Remettre au programme des écoles une partie citoyenne pour les enfants, ados, lycéens**

Il s'agit de favoriser les liens intergénérationnels en organisant des rencontres entre enfants/adolescents et personnes âgées en faisant cohabiter sur les territoires des écoles et des maisons de retraite ou résidences pour personnes âgées. Ainsi pourrait-on développer la place des personnes âgées dans les enseignements afin qu'elles partagent leur savoir-faire.

- **Modifier l'image du vieillissement**

Il est proposé de développer de nouvelles images positives des personnes âgées, notamment dans les médias, afin de rompre avec les images traditionnelles associant la vieillesse à la dépendance et la maladie.

3. Habitat : bien vieillir mais où ?

- **Le foyer de vie : une structure intermédiaire entre le domicile et la structure pour personne dépendante**

La création de foyers de vie permet de développer des appartements privés dans de petites structures sécurisées où chacun peut apporter ses meubles ou ses animaux domestiques. Des salles communes pour la prise des repas ainsi que pour les activités (à la carte) sont envisagées. Les sites de ces structures devraient pouvoir accueillir un Ehpad de façon à simplifier le changement d'établissement.

- **Développer les logements pour les personnes handicapées**

Partant du constat que le nombre de logements adaptés aux personnes handicapées est insuffisant, il semble nécessaire que les bailleurs sociaux ainsi que les financeurs publics développent une offre planifiée et ajustée après avoir repéré et identifié les besoins.

- **Adapter le logement (2 tables)**

L'adaptation du logement à la perte d'autonomie permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur évitant les petits désagréments de la vie quotidienne. Anticiper l'adaptation revient à développer une solution moins onéreuse que le placement en structure. Un premier temps de repérage par les CCAS, les professions de soins (infirmière à domicile) ou les professions sociales (facteurs) est nécessaire. Un facilitateur des démarches administratives serait identifié à l'échelon communal. Afin de favoriser le maintien à domicile dans des bonnes conditions, la création de coordinateurs de repérage et de coordinateurs d'intervenants est proposée.

- **Créer des résidences intergénérationnelles de proximité**

Afin de favoriser la solidarité, l'entraide et la reconnaissance des personnes âgées, il est proposé de créer des espaces de vie (logements, commerces, services) intergénérationnels. Les jeunes ménages peuvent devenir aidants occasionnels tout en maintenant la venue de professionnels de l'aide à domicile.

4. Quels soins pour demain ?

- **Donner aux collectivités locales les moyens nécessaires pour une aide efficace**

Les moyens actuellement mis en place ne suffisent pas pour répondre aux besoins des plus vulnérables. Communes, intercommunalités et Départements doivent pouvoir mieux utiliser leurs moyens pour mieux cibler les besoins et les publics concernés. Ces moyens ainsi que leurs utilisations doivent pouvoir être contrôlés par les citoyens sous l'égide d'un comité d'éthique. Les soins et les villes se doivent de ne pas être inaccessibles aux personnes handicapées et les expériences positives doivent se généraliser, comme par exemple les résidences-services.

- **Favoriser les actions sur la perte d'autonomie et la lutte contre les chutes**

Pour lutter contre les chutes, il est proposé de développer des activités de prévention (ateliers d'équilibre, marche) en s'inspirant notamment du parcours PASS (Parcours d'activités santé seniors) en Bretagne. Organisées par des professionnels de santé (kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes) ou des professeurs d'APA (activités physiques adaptées), les actions de prévention permettent d'éviter les surcoûts liés aux hospitalisations.

5. Quel accompagnement du vieillissement ?

- **Créer un service public individuel de proximité**

Afin de répondre au manque d'information sur les droits, les services et les aides, il est proposé de créer un service public personnalisé dédié à l'information et à l'action envers les personnes âgées. Un ou plusieurs agents communaux y seraient dédiés.

- **Développer des structures d'aide aux aidants**

Il est proposé la création d'une maison d'accueil pour que les aidants s'entraident et aident les familles et les personnes âgées à préparer l'entrée en EPHAD, en particulier pour les personnes atteintes par la maladie de Parkinson.

- **Instaurer des parrainages pour accroître la vigilance**

Afin de rompre l'isolement et lutter contre l'insécurité, il est proposé de développer des parrainages à l'image de Solit'Aide dans l'Avesnois, à l'aide de numéros verts ou de visites régulières chez les personnes âgées.

- **Développer un Service Deuxième Jeunesse (SDJ)**

Le Service Deuxième Jeunesse regroupe plusieurs éléments mis en place par le Conseil général : un lieu d'accueil, un numéro unique, un conseiller faisant le lien entre les caisses de retraite et les différents partenaires, le développement de Conseils de sages, etc. Ces actions visent à ramener les services vers la population et à coordonner la communication et les actions de prise en charge de la vieillesse.

- **Créer du lien entre les professionnels, les usagers, les aidants et les équipes pluridisciplinaire pour permettre la diffusion d'informations**

L'objectif est de développer l'information de manière générale auprès des publics, des usagers et des professionnels. Cela peut s'effectuer à différents niveaux : par les activités de loisirs qui sont des supports de communication et de créations de liens, par le biais d'internet ou de la radio, en soutenant financièrement les secteurs et acteurs nécessitant une communication régulière.

- **Contractualisation de travaux à domicile pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) (2 tables)**

Afin de redonner le goût du travail aux bénéficiaires du RSA, cette « école de la 2^{ème} chance » est une contractualisation avec le Conseil général pour des travaux à domicile permettant de combattre l'isolement et développer la solidarité. La perception de l'allocation est conditionnée par un temps de travail encadré (tonte de pelouse, ramassage de feuilles, bricolage).

6. Comment lutter contre les isolements ?

- **Mettre en relation pour mieux vivre ensemble : les visiteurs civiques bénévoles (2 tables)**

Pour rompre l'isolement, il est possible de favoriser la mise en relation entre les personnes fragilisées et les bénévoles aidants. Les CCAS ou les centres sociaux peuvent être les pivots de cette mise en relation : identifier les personnes fragilisées pouvant avoir besoin d'un accompagnement, recenser les personnes bénévoles pouvant les aider, et les mettre en contact. Il faut néanmoins être attentif à « l'adéquation » entre les personnes, aidants et aidés. Les bénévoles locaux, ces « visiteurs civiques » ne doivent pas pour autant se substituer aux professionnels, leur rôle doit être complémentaire (lecture, vie de la commune, sollicitude...).

- **Créer un service d'intervention à domicile en lien avec la vie sociale**

A l'image de la proposition précédente, un service d'intervention à domicile porté par des CCAS dont les moyens humains et financiers sont développés permet de faciliter la vie quotidienne : amener le pain frais, le journal du dimanche, faire du bricolage, amener des vêtements de la banque vestimentaire, etc.

- **Des transports adaptés pour la continuité du lien social / Les seniors en goguette ! Une condition du maintien à domicile (2 tables)**

La création d'un système de minibus géré par les communes et leurs groupements est proposée afin de faciliter les transports une à deux fois par semaine pour les personnes âgées ou handicapées n'ayant pas de moyen de locomotion. Permettant ainsi de faire ses courses, suivre des soins ou se rendre à un club, ce système permet le maintien à domicile et l'autonomie. Ce transport peut être à la carte, avec la création d'un numéro vert, et convivial grâce à la formation de conducteur-animateur.

- **Une remise à niveau du permis de conduire**

Une remise à niveau du permis de conduire sous forme de stages à moindre coût et selon leurs ressources pour les personnes âgées leur permet de conduire leur véhicule dans une meilleure connaissance du code de la route qui a évolué.

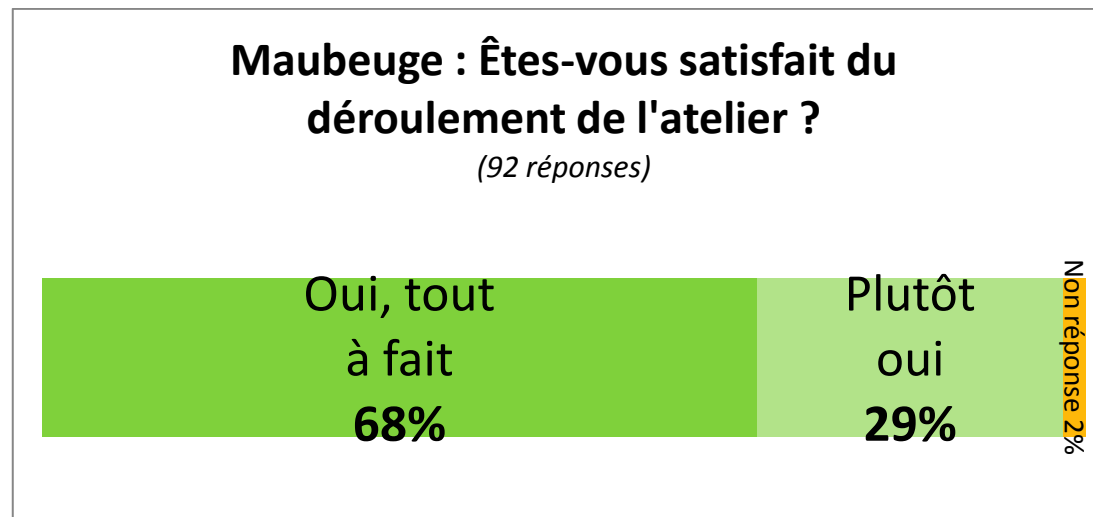
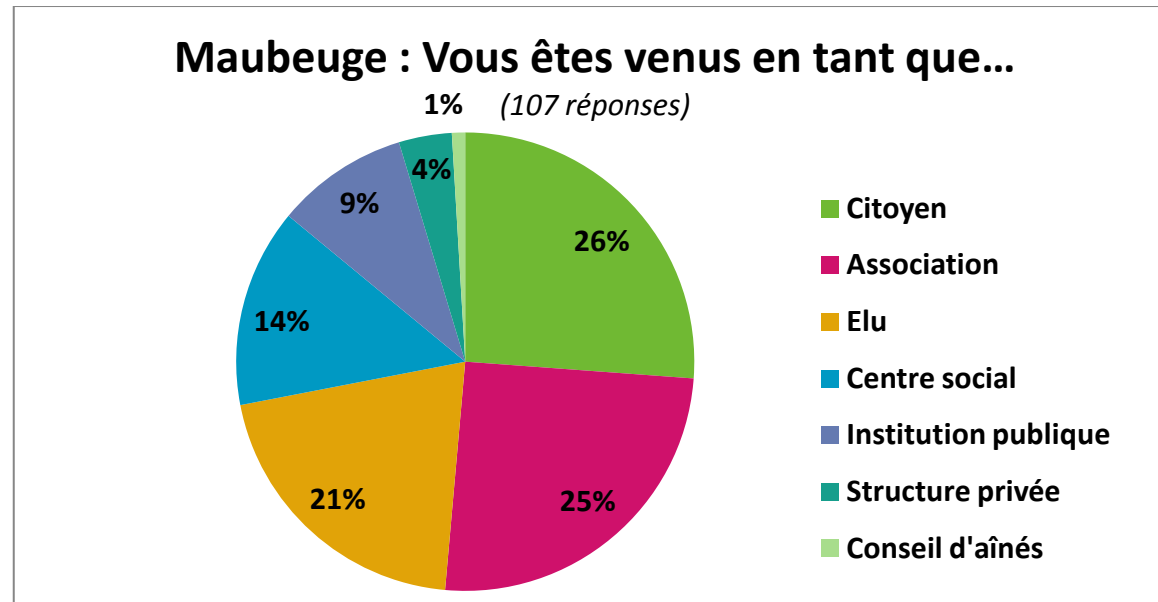
- **Faire évoluer les services de proximité**

Il s'agit de créer un service de coordination entre les différents intervenants auprès d'une personne âgée afin d'améliorer les services que cette dernière reçoit. Une évaluation des services (à partir d'objectifs préalablement définis dans le cadre d'une obligation de résultat) serait réalisée.

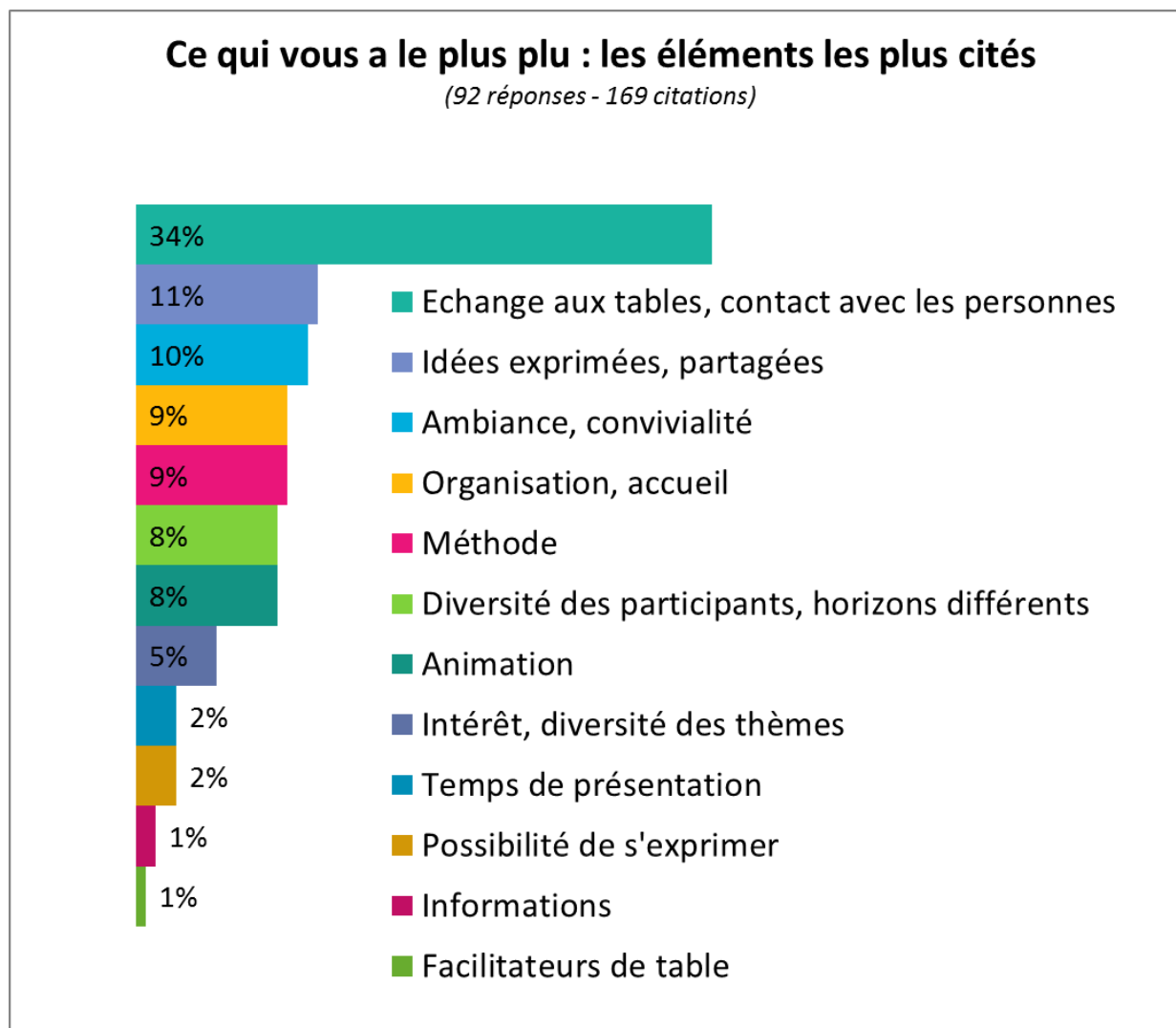
- **Livraison à domicile : encourager les partenariats entre les commerçants, les pharmacies, les banques...**

Cette proposition s'appuie sur le développement de la livraison à domicile de biens ou de services. Une convention est signée entre la collectivité et les commerçants partenaires. De l'information sur les offres d'activités et de loisirs est assurée via un partenariat avec les centres sociaux, les CLIC, les associations locales.

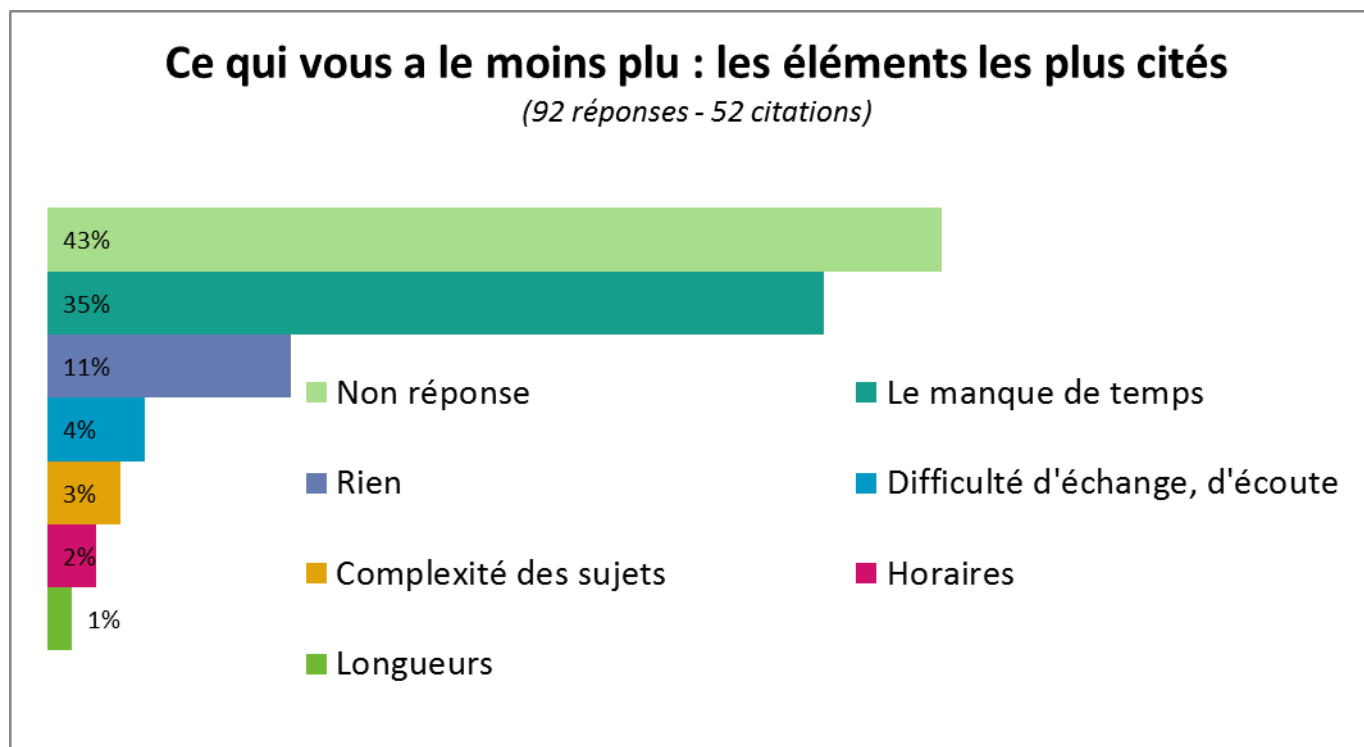
IV. LES PARTICIPANTS DU VALENCIENNOIS – 150 PARTICIPANTS



Ce qui vous a le plus plu ...



Ce qui vous a le moins plu ...



Remarques, expression libre :

